

Conditions Générales de Vente Juniors

Conformément à l'évolution du code du tourisme qui est rentré en vigueur au 01/07/2018, les conditions de vente sont soumises aux articles R-211.3 à R-211.11 relatifs à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours, modifié par le décret n°2009- 1650 du 23 décembre 2009, en vigueur au 1er novembre 2011, dont une évolution a eu lieu et est entrée en vigueur le 01/07/2018. Conformément aux articles L211-8 et L211-18 du Code du tourisme, les dispositions des articles publiés ci-dessous ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente des titres de transports n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique. L'achat d'un séjour ou voyage implique de la part de l'acheteur l'acceptation de l'ensemble des propositions des conditions générales de vente ci-dessous.

Ternelia, association loi 1901 déclarée au J.O. du 2 mai 2010 dont le siège social est domicilié 96 Avenue de Brogny - 74000 ANNECY - Tél 04 50 66 65 20 - contact@ternelia.com - www.ternelia.com. Certificat immatriculation tourisme Atout France : IM 074100137 Siret : 522 756 212 000 18 RC SMACL : 074946 N. Garantie financière auprès du FMS de l'UNAT

Information préalable

Ternelia acteur du tourisme social, organise des séjours. La brochure, le devis, le programme de l'organisateur constituent l'information préalable visée par l'article R211-7 du code du tourisme. Dès lors, à défaut de dispositions contraires figurant sur le contrat, les caractéristiques, conditions particulières et prix du séjour tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition de l'organisateur seront contractuels dès la signature du contrat et sous réserve des disponibilités. Les renseignements ne concernant pas l'hébergement (résidences ou villages vacances) mais les équipements collectifs, sportifs ou l'environnement ne peuvent engager notre responsabilité. Les photos illustrant cette brochure ne sont pas contractuelles : vous pouvez être logés ailleurs que derrière la façade représentée ou dans un autre immeuble (Résidence). Les activités des stations saisonnières sont communiquées à titre indicatif. Pour l'hébergement, il peut arriver que certains détails (type de couchage par exemple) aient subi des modifications. Malgré toute l'attention portée à la réalisation de cette brochure, des erreurs d'édition peuvent se glisser.

Si tel est le cas, le descriptif exact du produit est indiqué au client lors de la réservation puis confirmé par écrit. L'achat d'un séjour implique de la part de l'acheteur l'acceptation de l'ensemble des dispositions énumérées ci-après :

GRATUITES

Ternelia accorde :

- La gratuité d'un enseignant par classe
- Gratuité du conducteur de l'autocar si présent lors du séjour (hébergé en chambre individuelle) pour 20 payants au moins ;

ADHÉSION

Pour séjourner dans nos Villages Vacances, il faut être ou devenir adhérent de l'association gestionnaire du village de vacances de votre choix, le montant de cette adhésion est de 30€ par groupe pour un séjour groupe de moins de 5 nuits, et 60€ par groupe pour un séjour groupe de 5 nuits et plus. En aucun cas le montant de l'adhésion ne sera remboursé.

TARIFS

Les tarifs groupes mentionnés dans la brochure sont publiés sous réserve d'erreurs d'impression ou d'omission. Les prix ont été établis sur la base des tarifs en notre possession au 01/09/2017 et sont valables du 30/09/2017 au 31/12/2019. Nos tarifs comprennent : voir rubrique en page 4 de cette brochure.

Les différents dispositifs commerciaux et promotionnels ne sont en aucun cas cumulables.

RÈGLEMENT

Groupes constitués : sauf dispositions contraires, le règlement du séjour est payable à Ternelia, selon les modalités suivantes : 30 % du forfait à l'inscription, le solde un mois avant le départ. Voyages à la place : mêmes règles, sauf échéancier spécifique mentionné au contrat.

ANNULATION

6.1 ANNULATION SÉJOUR DU FAIT DU CLIENT
L'annulation du séjour doit être signifiée par écrit à l'association. Le montant de la facture des frais d'annulation s'établira ainsi à :

- si l'annulation intervient à plus de 45 jours avant le début de séjour, la totalité de l'acompte est conservée,
 - si l'annulation intervient entre 45 et 30 jours avant le début du séjour, 50 % du montant du séjour sont dus,
 - si l'annulation intervient entre 30 et 7 jours avant le début du séjour, 80 % du montant du séjour sont dus,
 - si l'annulation intervient à moins de 7 jours du début du séjour l'intégralité du montant du séjour est due.
- Nota : pour tous les voyages incluant un transport (avion, train, bateau, autocar...), les conditions d'annulation seront complétées des conditions d'annulation des dits transporteurs. Ces indications seront indiquées sur le devis correspondant.

DU FAIT DU VILLAGE DE VACANCES

Si le prestataire était amené à annuler son séjour de son fait, soit pour circonstance de force majeure, soit pour insuffisance du nombre de participants, les acomptes déjà versés par le souscripteur seraient immédiatement remboursés.

RÉDUCTION D'EFFECTIFS (DU GROUPE)

En cas de désistement partiel plus de 45 jours avant le début du séjour, dans la limite de 10 % de l'effectif mentionné au contrat, aucune somme ne fera l'objet de retenue.

Au-delà de la limite des 10 % de l'effectif, l'acompte sera conservé. En cas d'annulation partielle, au-delà de 10 % de l'effectif du groupe, dans un délai inférieur à 45 jours, la différence d'effectif entre le nombre annoncé et le nombre de présents sera facturée comme suit :

- entre 45 et 30 jours avant le début du séjour, 50 % du montant du séjour est dû,
- entre 30 et 7 jours avant le début du séjour, 80 % du montant du séjour est dû,
- à moins de 7 jours du début du séjour l'intégralité du montant du séjour est dû.

ASSURANCES

Sauf mention contraire, aucune prestation d'assurance n'est comprise dans les prix indiqués. Pour un meilleur service, un contrat collectif annulation/rapatriement peut être souscrit : l'assurance ou garantie annulation est propre à chaque association. Les conditions générales d'application ainsi que les modalités tarifaires seront jointes en sus aux devis et contrat de réservation. L'assurance ou garantie annulation doit être souscrite au moment de votre réservation.

PROGRAMMES

L'ordre des programmes peut être modifié en fonction d'impératifs techniques ou pour apporter une prestation spécifique à votre séjour. Si une visite devait être annulée pour des raisons indépendantes de la volonté de l'opérateur, elle serait remplacée par une autre de la même valeur. Attention, prévoir l'amplitude du chauffeur.

MÉDIATION

Après avoir saisi le service réservation et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Durant le séjour dans les sites directement exploités par Ternelia et dans le cadre des activités sportives ou de loisirs qui y sont organisées, tous les séjournants bénéficient d'une assurance globale qui prévoit les points suivants :

- tout séjournant victime d'un accident est couvert en raison des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs à des dommages corporels et matériels garantis, dans la limite des engagements, si la responsabilité de Ternelia est retenue,
- l'indemnité est calculée en évaluant les différents postes de préjudices existants selon les modes d'estimation de droit commun.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

COLLECTE DE DONNÉES

Les informations recueillies via le formulaire de réservation sont traitées et enregistrées dans un fichier informatisé par le village vacances concerné, et par Ternelia Tourisme pour le traitement de votre réservation et son suivi. Ces données sont confidentielles. Nous pouvons être amenés à les transférer à des tiers (tels que assurances, compagnies de transport, sous-traitants, prestataires réceptifs, techniques, bancaires etc..) qui sont tenus de respecter la confidentialité de ces informations et ne pourront accéder à ces données que pour les besoins liés à votre réservation et aux prestations afférentes. Elles peuvent également être utilisées, avec votre accord préalable, à des fins de communication commerciale ou d'opérations promotionnelles.

DROITS D'ACCÈS, D'OPPOSITION ET DE RETRAIT

Les données collectées seront conservées pour la durée nécessaire à la finalité de leur traitement. Elles sont gérées en conformité avec la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 et avec le règlement (UE) 2016/679 du 27 Avril 2016. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des informations vous concernant. Vous pouvez l'exercer à tout moment en contactant Ternelia Tourisme :

Par courrier postal :

96 avenue de Brogny – 74000 ANNECY

Par téléphone : 04 50 66 65 20

Par email : mesdonnees@ternelia.com.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE & DISPOSITIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES à consulter sur notre site internet : www.ternelia.com